

**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)**

<p>Intitulé du projet : Appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire</p>	<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU UNFPA PNUD</p>
<p>Personne à contacter concernant le projet :</p> <p>UNFPA Saïdou KABORE Représentant Adjoint UNFPA Adresse : 01 BP 1747 Abidjan 01 Téléphone : +(225) 22 52 94 00 E-mail : kabore@unfpa.org</p> <p>PNUD Luc Grégoire, Directeur Pays du PNUD Adresse : 01 BP 1747 Abidjan 01 Téléphone : +(225) 20317400 E-mail : luc.gregoire@undp.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution :</p> <p>Gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Plan et du Développement (MPD) - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) - Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPE) - Programme National de Cohésion Sociale (PNCS), - Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) - Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) - Ecole Nationale d'Administration (ENA) <p>Société Civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire - Association Nationale des Chefs, Reines, Rois de Côte d'Ivoire - ONG Centre Solidarité Action Sociale - ONG Organisation Nationale pour l'Enfant la Femme et la Famille - Institution du Médiateur de la République
<p>Site du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles - District d'Abidjan, Grands Ponts, - Boukani - Loh Djiboua, Goh, - Haut Sassandra, - Gbeke (Bouaké/Sakassou/Bocanda) - Poro (Korhogo), Kabadougou (Odienné), - Sud Comoe-Marahoue - Tonkpi-Guemon-Cavally

Descriptif du projet :

Décrire en une phrase le principal objectif du projet.

Ce programme vise à contribuer à la prévention et à la gestion pacifique et durable des conflits en Côte d'Ivoire à travers le renforcement des mécanismes de veille, de gestion de l'information ainsi que des compétences des cadres nationaux notamment les administrateurs territoriaux. Sa mise en œuvre permettra de disposer d'un système modélisé et durable de gestion informatisé sur les déterminants de la survenue des conflits, toute chose qui permettra d'anticiper et de prendre des mesures de prévention et de mitigation des conflits inter et intracommunautaires. Les actions du projet contribueront au renforcement des capacités des institutions étatiques et de la société civile et à leur pérennisation en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits.

Total Project Cost: 1 000 000 USD

Approved Peacebuilding Fund: 1, 000, 000 USD

Fully Allocated 1st tranche: 675,000 USD

Conditional 2nd tranche: 325,000 USD

Government Contribution: 0

Other: 0

The overall approved budget and the release of the second tranche is subject to PBSO's evaluation and decisional process and subject to funds being available in the PBF account."

Date de démarrage du projet proposée : ^{1er}

Décembre 2017

Date d'achèvement du projet proposée : 30 Mai

2019

Durée totale (en mois) : 18 Mois

« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : ² 2

Le genre et l'équité seront pris en compte dans le processus de mise en œuvre du projet. Des plaidoyers seront engagés afin que les institutions étatiques (OSCS, DGAT, ENA), le PNCS et les organisations de la société civile intègrent le genre et l'équité au niveau des animateurs de promotion de la paix et de la cohésion sociale. En effet, un accent sera mis sur la collecte et l'analyse des données sexospécifiques et désagrégées par âge et sexe. De même, la mise en place et le renforcement des mécanismes tiendront compte de l'équité et du genre dans la représentation des membres. Il s'agit notamment des comités de paix, des comités villageois de gestion foncière, des Espaces Amis des femmes pour la paix, des structures et des animateurs de terrain au niveau de l'observatoire de la cohésion sociale et de la solidarité. Aussi, les modules de formation retenus pour le renforcement des capacités des auditeurs de l'ENA intégreront le genre, la prévention des violences basées sur le genre, y inclus celles faites aux enfants. Enfin, les sessions de formation à l'endroit des Organisations à Base Communautaire de femmes et de jeunes et les communautés aborderont désormais les questions de protection des femmes et des filles contre les violences domestiques, les violences basées sur le genre.

Résultats du projet :

- **Résultat 1 :** L'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale, la DGAT et les structures de paix produisent régulièrement des informations sur le niveau de la solidarité et de la cohésion sociale et contribuent à l'amélioration des actions de prévention des conflits.
- **Résultat 2 :** Les administrateurs préfectoraux et sous-préfectoraux, le PNCS, et les acteurs de paix contribuent à la gestion pacifique et durable des conflits et à la cohésion sociale.

Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) :

Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) : (2.3) Gestion/ résolution des conflits ;

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles dans tous les projets du Fonds, conformément aux Résolutions du Conseil de Sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration;

(1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois; (3.2) Services de base.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

<p><i>(Pour les projets financés par l'IRF)</i></p>	
<p>Nom du Représentant du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire : Mbaye Babacar CISSE Signature :</p>	<p>Représentant des autorités nationales Madame KABA Nialé Signature :</p>
	
<p>Titre : Coordonnateur Général, Coordonnateur Humanitaire</p>	<p>Titre : Ministre du Plan et du Développement</p>
<p>Date et cachet : 28 NOV. 2017</p>	<p>Date et cachet : 26 DEC. 2017</p>
<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU</p>	
<p>Nom du Représentant : Argentina MATAVEL PICCIN Signature :</p>	<p>Nom du Représentant : Luc GREGOIRE Signature :</p>
	
<p>Titre : Représentante</p>	<p>Titre : Directeur Pays PNUD</p>
<p>Date et cachet : 21 NOV 2017</p>	<p>Date et cachet : 29 NOV. 2017</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p>	
<p>Nom du Représentant : Signature : Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York</p>	<p>Date et cachet : 12/12/2017</p>

Table des matières :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds..	2
a) Contexte relatif à la consolidation de la paix.....	2
b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler	4
c) Justification du financement par l'IRF	8
II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée	10
a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement.....	10
b) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :	21
III. Gestion et coordination	23
a) Gestion du projet.....	23
b) Gestion des risques	26
c) Suivi et évaluation	26
d) Dispositions administratives.....	27
Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word).....	30
Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF.....	34

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a amorcé une dynamique de consolidation de la paix pour résoudre les principales causes des crises successives liées à la question identitaire, aux violences militaro-politiques, à la gouvernance des chefferies traditionnelles, au foncier rural, aux conflits communautaires, aux rapports inégalitaires de genre traduit par les violences faites aux femmes et aux enfants. Grâce à l'appui de la communauté internationale, la volonté et l'engagement des ivoiriens à travers la mise en place et le fonctionnement des mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits, l'on a pu freiner le regain de violence qui a été amorcé.

Cependant, les investissements et infrastructures de paix mis en place avec l'appui des partenaires au développement dans le domaine de la prévention des conflits sont confrontés à la question de l'appropriation nationale et de la pérennisation des mécanismes de résolution pacifique des conflits. En effet, malgré l'organisation d'élections présidentielle et législative sans violence en 2015 et 2016, le pays connaît aujourd'hui encore une crispation de la situation politique et un regain d'insécurité et ce, à trois ans des nouvelles échéances électorales en 2020.

Les différentes analyses effectuées à travers le pays ont relevé l'insuffisance ou la faiblesse des structures, outils et mécanismes de prévention et de gestion des conflits. De même, une analyse sexospécifique des causes du conflit révèle que les femmes ivoiriennes, qui représentent la moitié de la population, sont non seulement victimes, mais aussi actrices de conflit. Mais comme dans la plupart des conflits, les femmes, tout en ayant été très éprouvées, ont été peu associées aux processus de réconciliation et de consolidation de la paix menés par les structures et mécanismes mis en place.

Au regard de tous ces défis, il est nécessaire de renforcer les capacités des infrastructures de paix mises en place dans la mise en œuvre des plans prioritaires 1 et 2 et du plan de transition, suite au départ de l'ONUCI et de soutenir les initiatives de pérennisation en cours avec le Programme d'Appui à la Consolidation de la Paix (PACoP). Il s'agit notamment de: (i) l'appui à l'autonomisation et à la professionnalisation de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS) (ii) la pérennisation du système intégré d'information, de prévention et de gestion des conflits et (iii) le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux, et l'intégration du genre et la consolidation de la paix dans les programmes d'enseignement des académies et structures de formation des cadres des collectivités locales dont l'École Nationale d'Administration. En plus de ces principaux défis, le projet abordera la question de la participation des femmes et jeunes, et l'implication des collectivités décentralisées, des chefferies traditionnelles, des guides religieux avec un accent sur l'utilisation par ces acteurs des données et des mécanismes endogènes et innovants de prévention et de règlement des conflits.

Dans ce cadre, le projet effectuera un examen des limites et capacités de pérennisation des mécanismes et de trois structures de prévention et de gestion des conflits (OSC, DGAT, ENA), l'Institution du Médiateur de la République y inclus la prise en compte du genre dans les interventions et programmes avec l'appui de PBF et d'autres acteurs depuis 2011 en Côte d'Ivoire.

Après neuf ans de fonctionnement, même si l'existence de l'observatoire reste encore pertinente, les défis liés au positionnement institutionnel, et l'adéquation des missions de l'OSCS aux enjeux de prévention des conflits, à l'intégration du genre et la pérennisation des outils de consolidation de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire demeurent.

En effet, les missions dévolues au départ à l'observatoire restent limitées à l'évaluation du niveau de solidarité et de cohésion sociale alors qu'actuellement l'OSCS s'inscrit dans une dynamique de mécanisme d'alerte et de prévention des conflits. Cette inadéquation entre les missions et les objectifs que se donnent actuellement l'OSCS en matière d'alerte et de prévention des conflits constitue une limite à son efficacité d'intervention. A l'analyse, le renforcement de l'efficacité de l'OSCS ne sera possible que si les principaux défis suivants sont adressés : (i) le renforcement du cadre institutionnel de fonctionnement, et des capacités de coordination et de mise en réseau des structures de prévention de conflits (ii) la mise en place de commissions régionales et mécanismes communautaires fonctionnels (iii) l'élaboration d'outils pertinents et la production de notes d'informations régulières sur la survenue potentielle de conflits et (iv) la disponibilité d'indicateurs consensuels et pertinents permettant d'évaluer de façon régulière l'état de la solidarité et de la cohésion sociale dans le pays pour anticiper sur la survenue des crises.

Concernant la DGAT, elle capitalise dans le cadre du programme 2, d'une part, le développement des matrices, la mise en place d'un progiciel et l'équipement en outils informatiques et d'autre part, le renforcement des capacités techniques des autorités préfectorales en fonction et certains leaders communautaires au niveau départemental, régional et central sur les techniques de prévention et de gestion des conflits, de genre et de consolidation de la paix.

Cependant, l'appui au niveau sous-préfectoral et villageois n'a pas été pris en compte suffisamment dans les précédents programmes où seulement 250 villages ont bénéficié des appuis sur près de 8 000 villages que compte la Côte d'Ivoire. En effet, le chef de village qui est l'autorité de base censé centraliser, analyser et filtrer les données utiles collectées par sa communauté pour un premier niveau de prévention et gestion des conflits est très souvent limité en matière de techniques et de méthodologie. Ces insuffisances occasionnent des destitutions répétées de chef de village et exacerbent les conflits communautaires. Aussi, du fait de ces insuffisances, les chefs transmettent à leur hiérarchie (Sous-préfet) des données et analyses peu utilisables. C'est pourquoi les informations et données qui sont collectées à la base (sous préfectoral et villageois) ne sont pas très souvent exploitables par les outils existants du fait de leur mauvaise qualité. Par ailleurs, la non implication des cadres et des leaders politiques dans les précédents programmes de dialogue intercommunautaires ont souvent limité les réussites des interventions au niveau du ciblage des acteurs locaux capables d'influencer le changement de comportement en matière de prévention et gestion pérenne des conflits. La méconnaissance du fonctionnement du village et le rôle du chef, le manque de guide référentiel en matière de prévention et de gestion pacifique des conflits, le manque d'un manuel pratique du chef de village sont autant d'éléments qui freinent l'efficacité des outils et mécanismes existants et par conséquent influencent négativement la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

Ainsi, la prise en compte des gaps ou des limites permettra de renforcer les capacités des acteurs au niveau sous préfectoral et villageois. Les circonscriptions de base seront outillées pour remonter des informations et données de qualité qui alimenteront les outils déjà mis en place dans les précédents programmes. Dans ce cadre, l'appui de l'Institut National de la Statistique (INS), de l'Office National de la Population (ONP) ou de l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée (ENSEA) de la DGAT, de l'OSCS et du PNCS sera déterminant pour la collecte et l'analyse de données de qualité en matière de prévention des conflits et de perception de la solidarité et de la cohésion sociale.

Outre ces actions au niveau de la DGAT, de l'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale, de la Médiature, de la circonscription de base (village) et des communautés à la base, les interventions seront étendues à l'ENA qui est la structure étatique par excellence qui forme les cadres de l'administration ivoirienne notamment ceux en charge des collectivités décentralisées. En effet, après avoir renforcé les capacités techniques des membres du corps préfectoral, il ressort que ces derniers manquaient de prérequis dans leur formation de base au niveau de l'ENA dans les domaines du genre, des violences basées sur le genre, de la prévention et la gestion des conflits notamment les conflits fonciers, politiques et, communautaires. Il est donc nécessaire

dans le cadre de ce projet de combler le gap lié à l'absence d'enseignement des modules spécifiques dédiés à ces problématiques dans ces institutions et académies.

La Côte d'Ivoire grâce à l'appui de PBF dispose désormais de documents de modules et d'outils de formation sur la cohésion sociale, le genre, la prévention et la gestion pacifique des conflits, élaborés avec l'appui technique de l'UNESCO, de l'UNFPA et du Gouvernement sous le leadership du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité à travers le PNCS. Le présent projet capitalisera sur les acquis passés pour impulser le processus d'intégration dans les curricula de formation et les séminaires pédagogiques de l'ENA, des modules de formation sur le genre, la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

Relativement aux ciblés des acteurs de paix susceptibles d'assurer la pérennisation des initiatives de paix, l'étude de perception réalisée par l'ONP sur la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire a identifié les acteurs et collectivités souvent impliqués dans la survenue des conflits notamment, les élus et cadres locaux (membres des conseils régionaux, députés, maires, membres des partis politiques, responsables des mutuelles de développement des villages), les chefs traditionnels et guides religieux. L'étude a également relevé un déficit d'implication de ces acteurs à la prévention et la gestion des conflits. Concernant les chefferies traditionnelles, tout en étant des acteurs de paix, elles sont parfois impliquées et au centre de certains conflits qui affectent la cohésion au sein et entre les communautés. La prise en compte du genre pourra capitaliser sur l'expérience amorcée à l'ouest de la Côte d'Ivoire grâce au financement du PBF avec la mise en place et le fonctionnement des Espaces amis des femmes pour la paix/women Friendly space pour permettre aux femmes d'assurer leur leadership dans la promotion du genre et la consolidation de la paix.

Par ailleurs l'étude d'évaluabilité, d'avril 2017 a souligné un déficit d'implication du milieu rural notamment les villages aux interventions de consolidation de la paix qu'il faut combler à travers la promotion de l'utilisation des pratiques culturelles (alliances interethniques et intercommunautaires) dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits. Ces actions permettront aux différents acteurs outillés de s'approprier et de poursuivre les interventions de cohésion sociale au-delà du projet.

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat thématique visé(e)	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
<i>Appui à la définition de stratégies de mise en œuvre du foncier rural</i>	<i>Ministère de l'Agriculture Multiples (Union européenne, FAO, AFD, BAD, NRC)</i>	<i>Délimitation des terroirs villageois et amélioration des pratiques d'application de la loi de 1998</i>	<i>Depuis 2013 – en cours</i>	<i>Engagement de 30 millions d'Euros des partenaires au Développement de Côte d'Ivoire</i>	<i>Dans l'attente de la mise en œuvre de textes/procédures et pratiques, le foncier rural occupe 90% du travail de médiation des autorités</i>

					<i>prélectorales et il est indispensable de renforcer leur capacité de gestion des conflits fonciers</i>
Appui à l'identification et la mise en œuvre de mesures pour assurer l'application de la loi de 1998 sur le foncier rural	<i>Ministère de l'Agriculture</i> <i>Multiplés (Union européenne, FAO.) Public-Privé (PPP)</i>	Projet d'intervention des grandes filières dans la massification de la demande de certificats fonciers	<i>En cours</i>	Un montant de 4.5 millions d'Euros	<i>L'opportunité de la mise en œuvre du projet permet d'aborder un pan du problème du foncier notamment l'acquisition des titres fonciers. Les chefs de villages, sous-préfets, leaders politique, cadres, des jeunes et des femmes ont un besoin d'information à combler sur le processus</i>
Renforcer la confiance, la coexistence pacifique et la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire	PRF	1: Renforcement de la confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité 2: Soutien à la formulation et la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle 3: Contribution à la consolidation de la démocratie, la participation citoyenne et le renforcement du dialogue	2015- 2017	5 000 000 USD	Ce programme met l'accent sur les tensions intercommunautaires entre la communauté et les forces de sécurité. Il reste à renforcer le rôle des institutions nationales en charge de prévention des conflits et de promotion de la cohésion sociale en renforçant la participation des acteurs locaux notamment les cadres et acteurs politique, les chefs de villages, chefs traditionnel et communautaires
Soutenir la prévention et la gestion pacifique des conflits en CI	PRF	1: Appuis aux autorités locales, aux communautés et aux	2015- 2017	3 850 000 USD	Ce programme a obtenu des résultats en matière de renforcement des capacités d'une

		<p>comités de paix en équipements ;</p> <p>2: Amélioration de la connaissance de la population rurale, des comités villageois de gestion des terres et d'autres parties prenantes sur le contenu de la loi de 1998 sur le régime foncier rural</p> <p>3. Renforcement de la capacité économique inclusive et associative des groupes de femmes et des jeunes vulnérables</p>			<p>partie des membres des structures de paix tel que la DGAT, le MFPE, le PNCS et des comités de paix. Il reste cependant à combler les gaps en matière de disponibilité des outils de collecte désagrégé en âge et en sexe l'OSCS, de la DGAT et également pour vulgariser et pérenniser les modules harmonisés de formation sur la prévention des conflits dans les académies de formation notamment des administrateurs.</p>
<p>Femmes et les jeunes filles actrices de la prévention des conflits à travers les mécanismes d'alerte précoce et les réseaux d'information</p>	PBF	<p>1. les attitudes et la perception de la participation des femmes et des jeunes filles dans la prévention de conflit sont positives et favorables</p> <p>2. Les femmes et les jeunes filles sont capables de participer à la gestion des mécanismes d'alerte précoce ainsi que de prévenir efficacement les conflits</p> <p>3. Les</p>	<p>Février 2017-juillet 2018</p>	1.000.000 USD	<p>Renforcer les actions déjà initiées notamment dans l'équipement des OSCS en termes d'équipement et renforcement des capacités pour une meilleure implication des femmes et de la jeune fille dans les mécanismes de gestion de conflit durable.</p>

		mécanismes d'alerte précoce sont mis en place, renforcés et mis en lien avec les mécanismes nationaux d'alerte et de prévention des conflits			
--	--	--	--	--	--

c) Justification du financement par l'IRF

Le présent projet « d'Appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion des conflits en Côte d'Ivoire » contribue à l'atteinte des priorités nationales et à l'effet 1 du CPU4. Il vise à poursuivre et pérenniser les interventions débutées dans le pays avec l'appui des partenaires au développement qui cadrent bien avec la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS) et le Plan d'Action de mise en œuvre du programme d'appui à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire (PACoP).

La paix et la réconciliation constituent la 2^{ème} priorité de la stratégie 1 du PND (2016-2020) à savoir : Renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale. C'est pourquoi, le besoin de pérennisation des outils et mécanismes de prévention et de gestion des conflits est au plan stratégique déterminant pour consolider la paix et poursuivre la dynamique de croissance économique et de développement amorcé depuis 2012 en Côte d'Ivoire.

Au plan stratégique, en ciblant les structures étatiques mais également communautaires et locales, le projet s'inscrit dans le long terme et donne les éléments tangibles pour une appropriation nationale des acteurs de paix. L'évaluation institutionnelle rapide de l'OSCS, le renforcement des capacités de l'OSCS, de la DGAT, de l'ENA, de l'Institution du Médiateur de la République, des collectivités locales, des organisations féminines et de jeunes, des chefferies traditionnelles, des guides religieux et organisation de la société civile, participent à la maîtrise et l'utilisation d'outils de collecte des données, de techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires et constituent par la même occasion une approche crédible et pérenne des interventions.

Au niveau programmatique, il s'agira dans le cadre du présent projet de combler ce déficit de modernisation de l'approche de la prévention et la gestion des conflits par une approche méthodique, inclusive et participative d'informatisation du circuit de collecte d'informations sur les conflits communautaires (fonciers, sécuritaires, politiques, agriculteurs-éleveurs, orpaillage). L'appui des structures spécialistes de gestion des données comme l'INS, de consultants spécialistes contribuera à l'amélioration du processus de collecte et à la qualité des données. Au plan institutionnel et conformément à son « Art. 3. -L'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale a pour missions de définir et actualiser les indicateurs de Solidarité et de Cohésion sociale. Il s'agit donc de poursuivre le processus débuté par l'OSCS sur l'actualisation des indicateurs consensuels de cohésion sociale et de solidarité. Les acteurs clés de la collecte et d'analyse des données comme l'INS et des questions de population et développement comme, l'ONP participeront au processus de validation.

Globalement, le projet va renforcer les liens structurels existant entre les communautés et les différentes institutions étatiques. En pratique, cela se traduit dans le système de collecte de l'information sur la prévention des conflits par l'implication des structures étatiques de collecte (INS, ENSEA) et des communautés à la base notamment des leaders de jeunes et de femmes vers les chefs de villages, rois, vers l'administration déconcentrée puis centralisée (des sous-préfets, aux préfets et au ministère de l'Intérieur à travers la DGAT).

La finalité de la collecte des données est de constituer une base fiable permettant de déclencher les signaux d'alerte de conflits et de prendre des décisions pour le règlement des conflits à différents niveaux de l'organisation sociale. Cette prise de décision devra se faire notamment au niveau local par le sous-préfet, le préfet et au niveau ministériel et du

⁴ Effet 1 : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités dans un environnement sain et durable

gouvernement. Le projet à travers la collecte de données de routines impliquant les communautaires et structures étatiques et mécanismes locaux de paix mis en place aidera à obtenir des informations fiables sur les conflits. Par la suite, au niveau des structures techniques du ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, des préfets et sous-préfets, les informations collectées permettront de prendre des décisions éclairées pour affiner les interventions de prévention ou de résolution des conflits selon les types de conflits et les régions. A cet effet, l'appui technique apporté à l'observatoire sera soutenu par le plaidoyer du SNU afin que l'OSCS, le PNCS et la DGAT assurent la mise en œuvre des actions de cohésion sociale et solidarité du Ministère de la solidarité et du gouvernement avec l'appui des comités locaux de paix.

La synergie entre le présent projet et les interventions en cours notamment le projet « d'Appui à la définition de stratégies de mise en œuvre du foncier rural » du Ministère de l'Agriculture et les partenaires au développement (Union européenne, FAO, AFD, BAD, NRC), sera matérialisée par la disponibilité des données sur les conflits, l'implication des acteurs comme les préfets et chefs de villages dont les capacités seront renforcées dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits notamment, foncier et dont il est question avec la délimitation des terroirs.

Le renforcement de cette synergie et les avantages pour la pérennisation des interventions constituent des éléments de plaidoyer pour la mobilisation des ressources aux structures de paix intervenant dans la prévention des conflits.

Par ailleurs, dit ce projet consolide les acquis de renforcement des mécanismes mis en place avec le Ministère de la femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité et le Ministère de la Sécurité Intérieure et d'autres partenaires et organisations de la société civile dans le cadre des projets et programmes du plan prioritaire 2 notamment le programme 2 « Appui à la prévention et à la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire » financé par PBF.

Le projet apporte aussi un appui à l'OSCS qui est un Etablissement Public National, créé par décret N° 2008-62 du 28 Février 2008. Cette structure bénéficie aujourd'hui encore de l'appui du gouvernement car il est actuellement financé par la dotation budgétaire de l'Etat et du soutien du programme d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et à la Cohésion Sociale (PARICS) pour l'année 2017. L'OSCS a participé à la conférence budgétaire pour l'année 2018. C'est un organe de veille en matière de solidarité et d'alerte précoce au service du Gouvernement. Le conseil de gestion vient de pré-valider le Plan Stratégique 2018-2020 de l'OSCS et la validation proprement dite est prévue d'ici la fin du mois de novembre 2017.

Ainsi la collecte des données de routines sera réalisée par les Moniteurs de l'OSC, les relais communautaires de cohésion sociale et membres des comités de paix appuyés déjà par le PNCS. Concernant la validation des indicateurs de cohésion sociale, le processus participatif inclura la participation des relais, des leaders communautaires et membres des comités de paix à l'évaluation des consultants et aux ateliers de finalisation et de validation prévus.

Les liens de complémentarité avec les autres projets du PACoP se traduiront par un accent accordé aux ciblage des zones d'intervention et des relais communautaires formés à la collecte des données sur les conflits dans les villages pour le compte de l'OSCS et la DGAT et également les membres des comités de paix. Ceux-ci seront dans une grande mesure, recrutés parmi les groupes bénéficiaires spécifiquement pour la réinsertion des jeunes y inclus les groupes de filles pour les activités de prévention à la radicalisation et de sensibilisation à la paix adressées par les projets « Soutien au DDR et à la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) » et « Renforcement de

la participation des jeunes et des associations de jeunes à la consolidation de la paix dans le Sud et le Centre Ouest ». De même, les autorités traditionnelles formées pour la prévention des conflits contribueront à la sensibilisation en appui aux formations des jeunes ciblées par les deux autres projets.

Au plan géographique, le projet a une couverture nationale avec des interventions ciblées dans les zones encore sensibles.

Concernant les zones spécifiques d'intervention du projet, il s'agira globalement (i) des zones jugées par les autorités ivoiriennes comme des zones de manifestation des conflits inter communautaires (Zone 1 : Centre-ouest Loh Djiboua, Goh, Haut Sassandra, Marahoué (Divo/Gagnoa/Soubré, Bouaflé) (ii) de zone où la question du foncier rural reste d'actualité et un problème qui est unanimement perçu comme premier élément de conflictualité en Côte d'Ivoire, Zone 2 : Ouest Tonkpi-Guemon-Cavally (Man-Duekoué/Bloléquin/Guiglo) (iii) de zones qui ont été identifiées comme particulièrement porteuse de nouvelles formes de tensions reliées à la gestion des terroirs et espaces productifs (agriculture/éleveurs) mais également des zones de forte prévalence des conflits communautaires et sécuritaires impliquant les ex-démobilisés Zone 3 : Centre-et Nord-est et le Nord Gbeke (Bouaké/Sakassou/Bocanda) (Bouna) ; Poro (Korhogo), Kabadougou (Odienné) et (iv) Le district d'Abidjan demeure aussi une zone d'explosion et de manifestations violentes des conflits, sécuritaires, politiques, sociaux qui impliquent les jeunes particulièrement. Cette zone n'a pourtant pas suffisamment bénéficié d'intervention spécifique de prévention des conflits.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement

L'objectif général du projet est de pérenniser les infrastructures de paix mises en place à travers le renforcement de leurs capacités institutionnelles et opérationnelles dans le domaine de la production, la gestion d'informations régulières et fiables pour la prévention et la gestion pacifique et durable des conflits inter et intracommunautaires en Côte d'Ivoire, ce qui pourra être atteint à travers le résultat 1.

Le projet contribuera également à pérenniser le mécanisme renforcé de collecte d'informations de l'OSCS en favorisant l'intégration dans les programmes et curricula d'enseignement de l'ENA et celles des formations continues, les modules harmonisés de formation sur le genre et la consolidation de la paix en faveur des administrateurs territoriaux, cadres et élus locaux, membres des commissions régionales de la Médiature, chefs traditionnels, ce qui sera atteint par le résultats 2.

1- Résultats du projet

Le Résultat Stratégique visé par le projet de décembre 2017 à mai 2019, est le suivant : « **le fonctionnement des structures disposant d'outils et de capacités renforcées en gestion des données de conflits, sensibles au genre, contribue à la prévention de la violence et à la consolidation de la cohésion sociale** ». Ce résultat sera atteint à travers deux résultats qui sont déclinés ci-après

Ces deux principaux résultats visent à l'amélioration des actions de prévention des conflits à travers le renforcement et la pérennisation des outils, structures et mécanismes de paix notamment, les comités de paix impliquant les organisations de jeunes et de femmes. Les principales stratégies qui sous-tendent les interventions impliquent des structures étatiques (OSCS, DGAT, ENA, PNCS), l'Institution du Médiateur de la République, des Organisations à Bases communautaires de jeunes et de femmes.

- **Résultat 1 : L'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale, la DGAT et les structures de paix produisent régulièrement des informations sur le niveau de la solidarité et de la cohésion sociale et contribuent à l'amélioration des actions de prévention des conflits**

Deux principaux produits sont attendus du résultat 1

Produit 1.1 Les capacités techniques de l'observatoire pour la paix et la cohésion sociale en matière d'outils, de production et d'alerte à la prévention des conflits sont renforcées pour la mise en œuvre d'action de prévention des conflits

- **Activité 1.1.1 Appuyer l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale et la cellule de coordination interministérielle de prévention et de gestion des conflits pour le renforcement des mécanismes de collecte, de remontée des données sensibles au genre en matière de prévention des conflits**

L'appui aux structures étatiques consistera à l'évaluation institutionnelle de l'OSCS par un consultant. Cette évaluation vise à termes à positionner l'OSCS dans le cadre du renforcement des autres structures traitant de la prévention des conflits et surtout à lui assigner des missions en adéquation avec les objectifs actuelles de consolidation de la paix. Il s'agit également d'identifier et de combler les gaps en termes de formation sur des mécanismes de collecte de données robustes afin de former les agents de l'observatoire et de la coordination interministérielle dans le domaine de la prévention et la gestion de conflits. Les formations cibleront la collecte, le reporting, le schéma de remontée de l'information, et le suivi évaluation dans le domaine de la prévention des conflits. Un volet sera consacré à la mise à disposition d'équipements informatiques pour renforcer le système de collecte de données sur les conflits et à la centralisation de l'information afin que des actions soient prises pour prévenir ou apporter une réponse opportune à une situation signalée. L'appui permettra de capitaliser sur les axes de synergie et de complémentarité des actions de l'OSCS avec la DGAT et les autres structures ministérielles et de veiller à ce que les données de terrain soient validées par des structures techniques étatiques.

- **Activité 1.1.2 Appuyer l'élaboration des indicateurs de cohésion sociale et de solidarité**

Les indicateurs de cohésion sociale doivent être redéfinis et actualisés pour permettre de faire un bilan réel de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Les indicateurs devront être opérationnels et consensuels et serviront à la prise de décision. Ils doivent permettre d'avoir une vue d'ensemble et une mesure des niveaux de solidarité et de cohésion sociale conformément au décret de création de l'OSCS. Un consultant sera recruté pour appuyer l'observatoire à la révision des indicateurs de cohésion et de solidarité. L'objectif est de parvenir à la définition et à la validation des indicateurs consensuels de cohésion sociale de la solidarité et d'établir une matrice des structures de collecte de données sur la cohésion sociale et la solidarité qui permettra au niveau national d'intégrer les questions de cohésion sociale et de solidarité au niveau des enquêtes nationales et autres programmes d'envergure nationale.

- **Activité 1.1.3 Appuyer la production périodique de rapports sur le niveau de la cohésion sociale et de la solidarité**

Il s'agit de former les agents sur le terrain et au niveau de la direction de l'OSCS et les autorités locales au reporting sur les données de mesure du niveau de solidarité et cohésion sociale et de formaliser le système de remontée de l'information. L'objectif à terme est de renseigner empiriquement sur l'état de la cohésion sociale à travers la production et la mise à disposition du grand public de notes d'information en temps de paix comme en cas de perturbations sociopolitiques. Il s'agit de soutenir les actions de l'OSCS dans la réalisation des études, l'organisation d'atelier permettant de remplir ses missions de renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale.

- Activité 1.1.4 former 250 relais communautaires et moniteurs de prévention des conflits et de cohésion sociale

Il s'agit de former les agents sur le terrain/moniteur et relais communautaires de l'OSCS sur la prévention des conflits et la promotion du genre et la cohésion sociale. L'objectif à terme est de faire réaliser par les acteurs de terrain formés des activités de prévention de proximité à travers la réalisation de causeries éducatives sur les thématiques apprises pour la prévention des conflits. Il s'agit de soutenir les actions de l'OSCS du PNCS dans la réalisation des actions communautaires de prévention des conflits sous la supervision des travailleurs sociaux du MFPEP. Il sera nécessaire de recruter des consultants pour assurer 10 sessions de formation dans les zones d'intervention.

- Activité 1.1.5 Organiser des causeries éducatives de proximité par les 250 relais et moniteurs communautaires sur la prévention des conflits et de promotion du genre et de la cohésion sociale dans les zones d'intervention

Il s'agit d'appuyer les directions régionales du MFPEP, notamment les travailleurs sociaux pour et les 250 relais communautaires/moniteurs pour réaliser des causeries éducatives dans les ménages des zones d'intervention en utilisant les techniques d'entretien individuel approfondi et de focus groups de discussion sur la prévention des conflits, le genre et l'engagement pour la promotion de la cohésion sociale. L'objectif à terme est de toucher au moins 25 000 sensibilisées à prévenir les conflits. Des frais de transport seront mensuellement prévus pour les 250 relais communautaires avec un objectif de résultats de même que les superviseurs pour l'utilisation d'outils de suivi et de rapportage robuste et déjà utilisés avec succès dans les projets précédents en 2015 et 2016.

- Activité 1.1.6 Appuyer la réhabilitation et l'équipement d'Espace amis des femmes pour la paix pour la prévention des conflits et la promotion du genre et la cohésion sociale dans les zones d'intervention

La mise en place de mécanismes locaux spécifiques orientés sur genre et consolidation de la paix est expérimenté déjà en Côte d'Ivoire avec la mise en place et l'équipement d'espace amis des femmes pour la paix/ Women Friendly Space. Il s'agit au plan conceptuel un cadre permettant après la réalisation des consultant sociologues et l'utilisation de la MARP (Méthode Active de Recherche Participative) de cerner le besoin de femmes de s'impliquer dans la prévention de la paix. L'objectif à terme est de réhabiliter et équiper un espace physique de regroupement des femmes pour se concerter et fédérer leur expérience et définir les actions pertinentes de promotion du genre et la prévention des conflits. Des réalisations d'activités communautaires de rapprochement sont également retenues. Des consultants seront recrutés et des travaux de réhabilitation

et d'achat d'équipements en chaise de réunion, ordinateurs de gestion des données et seront nécessaires pour équiper le Women Friendly space déjà expérimentés avec succès dans les projets précédents en 2015 et 2016 à Guiglo, Duekoué à l'Ouest du pays.

Produit 1.2. Les capacités de la DGAT, du PNCS, des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées à la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention

- Activité 1.2.1 Renforcer les capacités techniques des points focaux des Ministères en prévention et gestion des conflits ;

Les points focaux des ministères impliqués dans la prévention et la gestion des conflits seront formés sur les modules harmonisés de consolidation de la paix et la cohésion sociale, de la prévention et de la gestion pacifique des conflits et sur les mécanismes d'alerte précoce. Ils constitueront un pool de formateurs, qui sera chargé de diffuser et de vulgariser ces modules au niveau local et communautaire. Ces formations au niveau local et communautaire permettront d'identifier dans les communautés des personnes-relais, d'animer le système d'alerte précoce qui sera mis en place.

- Activité 1.2.2 Renforcer les capacités techniques et matérielles du PNCS et des directions régionales du MFPEP ;

Les capacités techniques et matérielles du MFPEP et du PNCS seront renforcées à travers la mise à disposition de matériel de formation et de sensibilisation à la solidarité et à la cohésion sociale (T-Shirts, boîte à images, manuels de formation) et d'équipements informatiques afin de favoriser la collecte des données sur le terrain et leur acheminement au niveau central.

- Activité 1.2.3 Développer des outils de gestion de l'organisation communautaire, l'encadrement des populations par la chefferie villageoise

Le développement des outils se fera à travers le recrutement d'une assistance technique, l'achat d'équipement informatique, l'organisation d'ateliers de validation des outils, la reproduction d'outils, l'organisation d'activités communautaires de sensibilisation et d'encadrement des chefs.

- Activité 1.2.4 Appuyer techniquement le fonctionnement du système intégré de gestion informatique des données de prévention des conflits

Un consultant de profil informaticien et gestionnaire de base de données sera recruté pour une période limitée, de mise en route du progiciel et pour renforcer les capacités des acteurs pour une appropriation nationale au niveau de la DGAT et des utilisateurs directs dans les sous-préfectures.

- Activité 1.2.5 Renforcer les capacités des autorités préfectorales et des leaders communautaires (chefs de villages et conseil de village) à l'utilisation des instruments et outils de gestion communautaires.

Les autorités préfectorales et les leaders communautaires seront formés à l'utilisation des instruments et outils de gestion communautaires développés.

- **Résultat 2 : Les administrateurs préfectoraux et sous-préfectoraux, de l'ENA, le PNCS et les acteurs de paix contribuent à la gestion pacifique et durable des conflits et à la cohésion sociale**

Produit 2.1 : Les enseignants et les élèves administrateurs de l'ENA et les élus locaux disposent de capacités en matière de genre et consolidation de la paix, prévention et gestion pacifique des conflits

- **Activité 2.1.1 Appuyer l'actualisation et l'intégration des modules de formation sur la prévention des conflits dans les programmes de formation de l'ENA**

Le partenariat sera matérialisé par l'élaboration d'un protocole d'accord qui précisera les engagements de chaque partie. Il sera nécessaire d'éditer les modules de formation existants sur la prévention et la gestion pacifique des conflits y inclus la prévention des violences basées sur le genre.

- **Activité 2.1.2 Appuyer la formation des formateurs sur les modules harmonisés de formation sur la prévention des conflits à l'ENA**

Trois consultants seniors seront recrutés pour assurer les sessions de formation des formateurs à l'ENA. Des ateliers et séminaires pédagogiques de formation seront également organisés.

- **Activité 2.1.3 Appuyer l'organisation d'ateliers de formation des préfets et sous-préfets, leaders communautaires, sur les modules de formation sur la prévention et la gestion pacifique des conflits y inclus la prévention des violences basées sur le genre**

L'organisation des ateliers se fera par catégorie de personnes en des sessions distinctes. Ce renforcement de capacités se traduira par le fait qu'ils seront outillés aux techniques de prévention et de médiation des conflits.

- **Activité 2.1.4 Renforcer les capacités des cadres et élus locaux (conseil de régions, députés, mairies, membres des partis politiques) les membres des comités de paix à l'utilisation des instruments et outils de prévention et de gestion des conflits**

Les élus locaux seront formés à l'utilisation des instruments et outils de prévention et de gestion des conflits et au renseignement de la matrice sur les indicateurs de cohésion sociale et de solidarité. Ce renforcement de capacités se traduira par le fait qu'ils deviendront des ambassadeurs dans leurs localités de la paix et par un renseignement systématique de la base de données de la DGAT sur les conflits.

Produit 2.2 Les capacités de médiation et de gestion des conflits des acteurs de paix, des responsables communautaires (Rois, Reines et Chefs traditionnels, Médiateur de la République) et cadres et élus locaux sont renforcées

Activité 2.2.1 : réaliser l'inventaire des mécanismes traditionnels existants de prévention et de règlement des conflits

Un consultant senior de profil sciences sociales sera recruté pour la réalisation de l'étude qualitative pour répertorier les mécanismes traditionnels de prévention et de règlement des conflits. Un atelier de validation sera organisé avec les acteurs à cet effet.

- **Activité 2.2.2 Renforcer les capacités des rois et chefs traditionnels à une meilleure connaissance et utilisation des pratiques culturelles (alliances interethniques et intercommunautaires) de prévention et de gestion des conflits**

Les rois et chefs traditionnels et les membres des commissions régionales du Médiateur de la République seront formés sur le mécanisme de prévention, et sur les modules genre et consolidation de la paix et de gestion pacifique des conflits. Ils prendront une part active dans la gestion et la prévention des conflits en constituant le 1er recours de résolution en cas de litige. Ils seront à même également de relayer l'information à l'autorité compétente s'ils n'ont pas les capacités d'y apporter une réponse. Ils pourront également sensibiliser les jeunes communautaires à collecter les informations qui permettront de renseigner les indicateurs de cohésion sociale et de solidarité.

- **Activité 2.2.3 Equiper en matériels de sensibilisation, les comités de paix, OBC de femmes et de jeunes et la chambre des Rois, les commissions régionales du Médiateur de la République et chefs traditionnels engagés pour les activités de promotion de la paix et la cohésion sociale**

Les capacités techniques et matérielles des organisations communautaires seront renforcées à travers la mise à disposition de matériels de formation et de sensibilisation à la solidarité et à la cohésion sociale (Chaises de réunion, Mégaphones, T-Shirts, boîte à images, manuels de formation)

2- Théorie du changement

Dans la dynamique actuelle de consolidation de la paix et de la cohésion, Si les outils et mécanismes de prévention des conflits performants existent, Si les données permettant d'apprécier la qualité de la réconciliation et de la cohésion sociale existent, et Si les structures de paix (DGAT, OSCS, PNCS, ENA), les acteurs, les Rois et chefs traditionnels et les représentants des organisations des jeunes et des femmes sont renforcées et utilisent ces outils de prévention des conflits, Alors la cohésion sociale sera effective et durable parce que les facteurs déclencheurs de conflits seront identifiés et gérés par anticipation.

a) Budget :

Les tableaux suivants indiquent le budget prévu pour le projet respectivement par produit et par catégorie de dépense de l'ONU.

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Conformément à la nouvelle approche du PBF, les décaissements se feront à travers deux tranches sur demande de l'agence lead. Une première tranche correspondant à 70% du montant total (750,000 USD) et une deuxième tranche de 30% du montant (250,000 USD) dont le décaissement sera fonction de l'atteinte des résultats et après avoir dépensé au moins 80% de la première tranche.

Résultat 1 : L'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale (OSCS), la DGAT et les structures de paix produisent régulièrement des informations sur le niveau de la solidarité et de la cohésion sociale et contribuent à l'amélioration des actions de prévention des conflits						
Numéro du produit	Activités		Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU		Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
			UNFPA	UNDP		
Produit 1.1 Les capacités techniques de l'observatoire pour la paix et la cohésion sociale en matière d'outils, de production et d'alerte à la prévention des conflits sont renforcées pour la mise en œuvre d'action de prévention des conflits	<p>Activité 1.1.1 Appuyer l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale et la cellule de coordination interministérielle de prévention et de gestion des conflits pour le renforcement des mécanismes de collecte, de remontée des données sensibles au genre en matière de prévention des conflits</p> <p>Activité 1.1.2 Appuyer l'élaboration des indicateurs de cohésion sociale et de solidarité.</p> <p>Activité 1.1.3 Appuyer la production périodique de rapports sur le niveau de la cohésion sociale et de la solidarité</p> <p>Activité 1.1.4 former 250 relais communautaires et moniteurs de prévention</p>	<p>30 000 (Unfpa)</p> <p>40 000 (Unfpa)</p> <p>20 000 (Unfpa)</p>	279 000	90 000	Catégorie 4 et 6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une subvention sera accordée aux partenaires de mise en œuvre ▪ Recrutement de consultant et cabinet d'appui à la collecte des données ▪ Achat et équipement information ▪ Organisation

	des conflits et de cohésion sociale	50 000 (Unfpa)				d'atelier
	Activité 1.1.5 organiser des causeries éducatives de proximité par les 250 relais et moniteurs communautaires sur la prévention des conflits et de promotion du genre et de la cohésion sociale dans les zones d'intervention	60 000 (Unfpa)				
	Activité 1.1.6 Appuyer la réhabilitation et l'équipement d'Espace amis des femmes pour la paix pour la prévention des conflits et la promotion du genre et la cohésion sociale dans les zones d'intervention	79 000 (Unfpa)				
Produit 1.2 : Les capacités de la DGAT, du PNCS, des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées à la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention	<p>Activité 1.2.1 Renforcer les capacités techniques des points focaux des Ministères en prévention et gestion des conflits ;</p> <p>Activité 1.2.2 Renforcer les capacités techniques et matérielles du PNCS et des directions régionales du MFPE ;</p> <p>Activité 1.2.3 Développer des outils de gestion de l'organisation communautaire, d'encadrement des populations par la chefferie villageoise</p> <p>Activité 1.2.4 Appuyer techniquement le fonctionnement du système intégré de gestion informatique des données de prévention des conflits</p>	45 000 (Unfpa)	95 000	34 500	Catégories 4 et 6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une subvention sera accordée aux partenaires de mise en œuvre par le PNUD ▪ Recrutement de consultant pour appuyer la mise en œuvre des activités par le PNUD ▪ Achat et équipement information par l'UNFPA ▪ Organisation

	Activité 1.2.5 Renforcer les capacités des autorités préfectorales et des leaders communautaires (chefs de villages et conseil de village) à l'utilisation des instruments et outils de gestion communautaires. Assurer la gestion informatique des conflits et le développement local des circonscriptions administratives	50 000 (Unfpa)				d'atelier
<p>Résultat 2.1 Les administrateurs préfectoraux et sous-préfectoraux de l'ENA et les acteurs de terrain contribuent à la gestion pacifique et durable des conflits en condition locale</p>						
Produit 2.1 : Les enseignants et les élèves administrateurs de l'ENA et les élus locaux disposent de capacités en matière de genre et consolidation de la paix, prévention et gestion pacifique des conflits	Activité 2.1.1 Appuyer l'actualisation et l'intégration des modules de formation sur la prévention des conflits dans les programmes de formation de l'ENA	30 000 (Unfpa)	181 000		Catégories 4 et 6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reproduction de document ▪ Organisation d'atelier ▪ Recrutement de consultant et cabinet d'appui à la collecte des données
	Activité 2.1.2 Appuyer la formation des formateurs sur les modules harmonisés de formation sur la prévention des conflits à l'ENA	26 000 (Unfpa)				
	Activité 2.1.3 Appuyer l'organisation d'ateliers de formation des préfets et sous-préfets, leaders communautaires, sur les modules de formation sur la paix, la prévention et la gestion pacifique des conflits y inclus la prévention des violences basées sur le genre	45 000 (Unfpa)				
	Activité 2.1.4 Renforcer les capacités des					

	cadres et élus locaux (conseil de régions, députés, mairies, membres des partis politiques), l'Institution du Médiateur de la République, les membres des comités de paix à l'utilisation des instruments et outils de prévention et de gestion des conflits	50 000 (Unfpa)				
Produit 2.2 : Les capacités de médiation et de gestion des conflits des acteurs de paix, des responsables communautaires (Rois, Reines et Chefs traditionnels, Médiateur de la République) et cadres et élus locaux sont renforcées	<p>Activité 2.2.1 : réaliser l'inventaire des mécanismes traditionnels existants de prévention et de règlement des conflits</p> <p>Activité 2.2.2 Renforcer les capacités des rois et chefs traditionnels à une meilleure connaissance et utilisation des pratiques culturelles (alliances interethniques et intercommunautaires) de prévention et de gestion des conflits</p> <p>Activité 2.2.3 Equiper en matériels de sensibilisation, les comités de paix, OBC de femmes et de jeunes et la chambre des Rois et chefs traditionnels engagés pour les activités de promotion de la paix et la cohésion sociale.</p>	20 000 (Unfpa)	130 000	65 000	Catégories 4 et 6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'atelier, paiement de DSA par UNFPA ▪ Equiper en matériels les comités de paix et chambre des rois par UNFPA ▪ Edition et vulgarisation du manuel des chefs de village par le PNUD ▪ Atelier
Suivi - Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission de suivi ▪ Enquête de base ▪ Enquête finale <p>Evaluation indépendante</p>	80 000	65 000	15 000	Catégories 4 et 5	
TOTAL			750 000	250 000		

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

PBF PROJECT BUDGET						
CATEGORIES	1 ^{re} Tranche			2 ^{de} Tranche		
	UNFPA (70%)	UNDP (60%)	TOTAL	UNFPA (30%)	UNDP (40%)	TOTAL
1. Staff and other personnel	50 000	20 000	70 000	25 000	10 000	35 000
2. Supplies, Commodities, Materials	50 000	8 000	58 000	18 000	4 000	22 000
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	21 000	4 500	25 500	9 000	2 500	11 500
4. Contractual services	120 000	100 000	220 000	67 937	70 000	137 937
5. Travel	12 000	-	12 000	5 325	-	5 325
6. Transfers and Grants to Counterparts	193 519	-	193 519	70 000	-	70 000
7. General Operating and other Direct Costs	44 135	7 686,92	51 821,92	15 018	6 957,94	21 975,94
Sub-Total Project Costs	490 654	140 186,92	630 840,92	210 280	93 457,94	303 737,94
8. Indirect Support Costs*	34 346	9 813,08	44 159,08	14 720	6 542,06	21 262,06
TOTAL	525 000	150 000	675 000	225 000	100 000	325 000

* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédures de l'entité en question.

b) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

UNFPA :

Le Bureau pays de l'UNFPA-Côte d'Ivoire a une expertise reconnue dans la collecte, l'analyse des données de population y inclus le suivi-évaluation et la gestion financière des programmes notamment les projets et programmes de consolidation de la paix.

L'UNFPA dans le cadre de ce projet appuiera techniquement les infrastructures de paix pour pérenniser les initiatives de collecte et analyse des données de prévention et de gestion des conflits amorcées dans les programmes précédents de consolidation de la paix. L'UNFPA a une grande expérience dans la coordination des programmes et projets de consolidation de la paix qui a été matérialisée par sa contribution à l'attente des résultats du plan prioritaire de consolidation de la paix phase 1 (2011-2014) et sa désignation pour assurer la coordination en 2014 pour la mise en œuvre du projet IRF conjoint « *Appui aux initiatives communautaires des femmes en faveur de la réconciliation et de la paix en Côte d'Ivoire* », la coordination (2015-2017) pour la mise en œuvre du programme 2 PBF « *appui à la prévention et à la gestion pacifique des conflits en Côte-d'Ivoire* ».

L'UNFPA dispose d'un bureau à Abidjan et trois bureaux décentralisés dans les régions (Bouaké, Yamoussoukro et Guiglo) du pays en charge d'assurer l'appui technique, le suivi et la coordination rapprochée des interventions du programme auprès des partenaires des structures déconcentrés et décentralisées. L'Agence dispose d'un réseau de partenaires techniques : Ministère du Plan et du Développement/ Institut National de la Statistique (INS), Office Nationale de la Population (ONP), Ecole Nationale de la Statistique et d'Economie Appliquées (ENSEA) le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la solidarité, (le PNCS, CNLVFFE, OSCS, DPAF,) et l'Observatoire nationale de l'Equité et du Genre (ONEG).

PNUD

Les objectifs visés dans le cadre de ce projet s'inscrivent étroitement dans la continuité des précédentes interventions du PNUD dans le processus de consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire à travers l'appui au rétablissement de la cohésion sociale et de la réconciliation dans les zones rendues vulnérables du fait de la crise postélectorale. Au regard de l'expérience avérée du PNUD dans les principaux axes du présent projet, il est indéniable que le PNUD continuera comme par le passé à jouer un rôle prépondérant dans la réalisation des activités dudit projet pour la consolidation des acquis.

La contribution du PNUD dans le processus global d'appui au rétablissement de la sécurité, de la cohésion sociale et de la consolidation de la Paix après la crise postélectorale de 2011 s'est traduite par son leadership dans la mobilisation des partenaires tant nationaux qu'internationaux et dans la mise en œuvre d'un ensemble d'initiatives ciblées dans les domaines de la cohésion sociale, la réconciliation et de la restauration de l'autorité de l'Etat.

Le partenariat du PNUD avec les institutions et structures nationales (le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la solidarité, PNCS, DGAT...) et sa présence sur le terrain avec son sous bureau de Guiglo contribueront efficacement à l'atteinte des objectifs du projet.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	ENTITÉ	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière en cours (2017)	UNEPA	Suède, Hollande, Norvège, Finlande, Danemark, KOICA,	6 600 000	
	PBF	Soutenir la prévention et la gestion pacifique des conflits en CI Financement PBF IRF	3 850 000	
	UNDP	Japon, JICA Union Européenne GEF Government CIV CPR TTF Conflict; GEF Voluntary Contribution	8 632 002	240,00
		Renforcer la confiance, la coexistence pacifique et la stabilisation de la situation sécuritaire pour des élections apaisées en Côte d'Ivoire	5 000 000	

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet

PBSO s'est engagé sur la base d'un principe de « matching fund » à financer trois principaux domaines d'interventions du PACoP à savoir : i) renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix ; ii) appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion de conflits et ; iii) appui à la consolidation de la DDR et de la RSS. La portée stratégique des interventions de PBSO est de catalyser la mise en œuvre du PACoP. Dans cette perspective la coordination et le suivi & évaluation des projets PBF se feront dans un cadre arrimé au dispositif de coordination, de suivi et évaluation du PACoP. Ce dernier sera fondé sur les mécanismes de gestion et de coordination déjà mis en place dans le cadre du Plan Prioritaire II de Consolidation de la Paix en cours.

i. Coordination du programme

La responsabilité de coordination, de gestion et suivi-évaluation de ce programme, reposera principalement sur les structures de gestion que sont (i) le Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, (ii) le Comité technique conjoint d'Expert du plan prioritaire 2 (2014-2017) de consolidation de la paix et (iii) Le Comité de Coordination du Projet (CCP) comprenant les Experts en Suivi Evaluation et un Coordonnateur national du Programme

❖ Le Comité de Pilotage Conjoint du plan prioritaire pour la consolidation de la paix (CP)

Le Comité de Pilotage conjoint mis en place en 2011 dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du Plan prioritaire des projets financés par le PBF en Côte d'Ivoire assurera l'orientation stratégique en œuvre du présent programme « Renforcement des capacités de l'état et de la société civile pour la prévention et la gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire », Initiative conjointe des ASNU et du Gouvernement. Il est chargé notamment de (i) veiller à l'élaboration et l'exécution technique et financière des plans de travail des Agences bénéficiaires, conformément à la planification faite ; et (ii) assurer la coordination et le suivi évaluation d'ensemble du projet.

❖ Le Comité technique d'Expert (CTE)

Un Comité technique d'Expert du plan prioritaire 2 (2014-2017) sera mis en place afin d'appuyer techniquement la formulation, la pré-validation et le suivi technique de la mise en œuvre des documents projets /programmes. Ce comité travaillera avec le secrétariat technique du PBF qui l'assistera dans ses fonctions. Le comité technique conjoint sera composé des 2 co-présidents du Comité Programme, des adjoints programmes des agences membres du comité de pilotage et des représentants de la Primature et Ministères clés membres du Comité de pilotage à savoir ; le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement ; le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Public et le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la solidarité. Il sera co-présidé par les 2 coordonnateurs du Secrétariat Technique PBF. Le Secrétariat technique est chargé d'appuyer le Comité de pilotage et contribue effectivement (i) au suivi global de l'exécution des programmes du Plan Prioritaire et à (ii) l'évaluation de leur impact sur la consolidation de la paix. Il assure le rôle de consolidation des rapports périodiques annuels du Comité de Pilotage.

▪ Le Comité de Coordination du Projet (CCP)

Le Comité de coordination du Programme (CCP), co-présidé par le Représentant Résident adjoint d'UNFPA et un représentant du Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfance et de la Solidarité, Ministère du Plan et du Développement, aura la responsabilité générale de la coordination technique du programme et rendra régulièrement compte au Comité technique d'experts et au Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire. Les agences du SNU récipiendaires du fonds, et les autres partenaires stratégiques du projet (Ministères et autres structures étatiques) seront représentés au sein du CCP. Le comité comprendra les Experts en suivi et évaluation et les experts points focaux des agences SNU. Le fonctionnement du CCP sera régi par des termes de référence validés par ses membres. Le CCP sera chargé d'adopter et d'actualiser le plan de travail du programme et d'approuver les propositions techniques visant à l'amélioration des performances.

ii. Gestion du programme Conjoint

Au niveau de la gestion du projet, l'Agence lead conformément à la modalité d'exécution directe (DEX) sera responsable de la coordination globale du projet. Sur la base d'un plan de travail détaillé, élaboré conjointement avec toutes les Agences participantes au programme et les partenaires nationaux.

Rôle et Responsabilités de l'agence lead du Projet (UNFPA)

Selon le mode de gestion retenu, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que l'agence récipiendaire des fonds, lead ou autres agences à la responsabilité de la gestion des fonds alloués.

L'Agence Lead assure la coordination technique de l'ensemble du programme y compris la consolidation des plans de travail et la production périodiques des rapports techniques et financiers du programme et la présentation de ces derniers au Comité de Pilotage conjoint du Plan Prioritaire. L'Agence Lead recrute à cet effet un Coordonnateur national de programme de niveau NOB comme staff de l'UNFPA dont le salaire sur 18 mois sera payé sur le projet et il sera basé à Abidjan. Il sera assisté dans sa tâche par une Assistante technique de projet recrutée, payé et affectée à la gestion administrative du projet 2 sur la même période. Cet appui technique sera supporté financièrement à partir d'un budget de coordination mis en place au prorata des fonds alloués à chaque composante ou parties prenantes du programme.

Afin d'une coordination efficiente, la gestion au quotidien du projet conjoint sera assurée par le Coordonnateur national du Programme qui sera mis à la disposition du Projet à temps plein par l'agence lead. Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec les points focaux du programme qui seront désignés par chaque agence/section participantes et les structures techniques des ministères impliquées dans ce programme (MPD), (MEMIS/DGAT) (MFPSE/PNCS/ONEG/OSCS). Il/elle reportera au Représentant adjoint de l'Agence lead et au Comité de coordination du projet.

Le Coordonnateur national du projet aura pour rôle de :

- Appuyer l'élaboration et la finalisation du plan de travail conjoint,
- Appuyer l'élaboration des TDR d'activités conjointes et l'organisation des missions conjointes inter-agence de terrain y compris la rédaction des rapports de mission,
- Organiser des ateliers conjoints d'élaboration des rapports périodique de mise en œuvre,
- Documenter les bonnes pratiques des résultats du programme 2,
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Animer des réunions de suivi programmatique avec les points focaux des agences.
- Coordonner les activités de renforcement des capacités des partenaires d'exécution en GAR et sur les outils de rapportage de PBSO
- Dans cette dynamique le Coordonnateur de projet apportera son appui au renforcement des capacités des partenaires en gestion axée sur les résultats.

- Compiler et finaliser dans les délais les rapports techniques et financiers de mise en œuvre du programme 2 qu'il proposera pour présentation à la Coordination puis au comité de pilotage pour validation avant transmission à PBSO.
- Appuyer les initiatives de mobilisation de ressources et d'élaboration de projet et programme

L'Assistante administrative du projet aura pour rôle de :

- Assurer le suivi des requêtes de demande de paiement direct ou d'avance de fonds sur le projet en conformité avec les procédures et les plans de travail.
- Préparer pour approbation/signature, tant en français qu'en anglais, les correspondances de routine et/ou substantives liées à la gestion administrative et financière des activités conjointe du projet au niveau de l'Agence Lead
- Faciliter la logistique Avant, et après les réunions, séminaires et ateliers avec la Coordination du projet les fonctionnaires du Gouvernement.
- Participer à la demande des superviseurs, à l'organisation des réunions du comité de pilotage et d'autres réunions thématiques/techniques conjointes et s'assure que la documentation est complète et distribuées à temps.
- Prend des notes, rédige les minutes ou les comptes rendus synthétiques et assure le suivi des recommandations des réunions mensuelles de coordination organisées par l'Agence Lead avec les Agences récipiendaire.
- Assiste dans le traitement des Réquisitions et initie les commandes de fournitures et d'équipements dans Atlas selon les procédures en vigueur d'une façon transparente et rentable.
- Rédige et Organise le classement de toutes correspondances relatives au programme 2 ;
- Prend les rendez-vous avec les partenaires programme et les autres interlocuteurs ;
- Effectue les réservations de billets et d'hôtels, établit les autorisations de voyage, et réunit les renseignements relatifs aux objectifs des voyages (requêtes, documents descriptifs des conférences, formations, etc.) dans le cadre du programme conjoint.
- Assiste dans l'organisation et le suivi des missions de consultants ou d'experts et des partenaires nationaux pour les comptes des Agences récipiendaires
- Exécute toutes autres tâches qui lui sont confiées dans le cadre de ses compétences.

Rôle et Responsabilité des agences récipiendaires des fonds

Chaque agence récipiendaires des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Il aura la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec les autres agences impliquées (agences participantes) qui seront soumis pour consolidation à l'agence lead.

Rôle et Responsabilités des autres agences participantes au programme 2

Les Agences participantes à la réalisation du programme apportent leur appui technique aux agences récipiendaires des fonds dans la mise en œuvre du programme conformément à leurs avantages comparatifs...

b) Gestion des risques

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques
Tableau des risques selon atmosphère
Politique-opérationnel-environnemental

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
La recrudescence des conflits fonciers par manque de financement sur les programmes de délimitation des terres	Moyenne	Moyenne	Concertation, SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
L'émergence de conflits locaux « ciblés » requiert une mobilisation de ressources différente	Moyenne	Moyenne	Concertation, SNU et Comité de pilotage pour prise de décision d'allocations/ changements de stratégie
Conflits au sein du Gouvernement pour la direction nationale de volets du Plan prioritaire	Faible	Faible	Concertation entre CR et Ministère d'État pour prise de décision
La formulation de projets conjoints retarde la mise en œuvre du Plan prioritaire	Faible	Faible	Limiter le nombre d'agences/sections pour chaque composante trois/formuler un programme et éviter les petits projets

c) Suivi et évaluation

Le rôle de coordination du suivi et évaluation des projets PBF sera dévolu au Secrétariat Technique qui va appuyer les agences dans l'élaboration des plans de travail annuels, le suivi et l'évaluation des projets. Afin de s'assurer des progrès et des changements obtenus, le secrétariat coordonnera la réalisation d'enquêtes ou études devant informer certains indicateurs clés en matière de consolidation de la paix ainsi que l'évaluation indépendante de l'ensemble du portefeuille PBF. Une attention sera accordée par le secrétariat à la visibilité des appuis du PBSO et des autres bailleurs dans le cadre du PACoP de même qu'aux résultats obtenus sur le terrain. A cet effet, un taux de 8% du budget total du projet correspondant à 80 000 USD sera dégagé et affecté au Secrétariat Technique pour les activités de coordination, de suivi & évaluation et de communication.

- Planification conjointe

Le Secrétariat Technique coordonnera la planification et la mise en œuvre des activités déclinées dans les projets PBF qu'elles soient d'ordre programmatique, opérationnel ou de communication. Il s'agira d'une planification conjointe qui veillera à la synergie et à la complémentarité entre les projets PBF mais aussi celles des projets PBF avec d'autres composantes financées par d'autres bailleurs dans le cadre du PACoP.

La planification conjointe permettra d'assurer une approche conjointe et intégrée pour le ciblage géographique et des bénéficiaires et une meilleure coordination des activités. Ceci permettrait de mutualiser les ressources des projets et d'assurer plus d'impact.

A l'issue de ce processus, un plan de travail annuel sera élaboré pour chaque projet PBF avec des cibles et des indicateurs de performance des activités à mener et un cadre budgétaire. Ce document sera validé et signé les co-présidents du comité technique des experts.

- **Dispositif de suivi-évaluation**

En vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des projets PBF il sera mis en place un dispositif de suivi et d'évaluation à double ancrage :

- un ancrage opérationnel au niveau des institutions chargées de la mise en œuvre des projets PBF,
- un ancrage stratégique au niveau du secrétariat chargé de la coordination, de la planification et du suivi des projets PBF et du PACoP.

Le dispositif de suivi-évaluation sera basé sur une approche participative incluant tous les acteurs (agences SNU, institutions de mise en œuvre, bénéficiaires). Il s'articulera autour du suivi courant et d'une évaluation des impacts et permettra d'assurer la redevabilité, le pilotage des actions et le partage d'informations. A cette fin, le secrétariat va appuyer le dispositif de suivi-évaluation, notamment :

- l'identification des informations nécessaires et la construction des indicateurs pertinents ;
- l'élaboration des outils et procédures qui permettront le recueil des informations en temps voulu ;
- la définition des procédures de traitement impliquant les acteurs ;
- la définition des modalités de diffusion des données une fois traitées aux acteurs concernés (rapports, supports de communication ...)
- la mise à jour de la cartographie et son utilisation comme outil de suivi-évaluation
- La collecte des bonnes pratiques qui doivent être documentées

- **Outils de Suivi-évaluation**

Les outils suivants seront utilisés dans le cadre du suivi et évaluation des projets PBF :

- Calendrier de suivi évaluation des projets PBF arrimé au calendrier de suivi et évaluation du PACoP
- Plan de mesure des performances
- Revues semestrielles et annuelles conjointes dont l'objectif est de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les parties prenantes du programme participeront à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies et les complémentarités entre les projets.
- Visites conjointes de terrain organisée par le secrétariat
- Reporting assuré par chaque projet tout en veillant à la synergie des 3 projets
- Cartographie des interventions
- Evaluation finale portant sur les niveaux de résultats des projets sera menée conjointement par le SNU et le gouvernement en fin des projets. Sa préparation s'appuiera sur les rapports d'avancement périodique, les résultats des enquêtes et études.

d) **Dispositions administratives**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la

présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁵ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet;

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

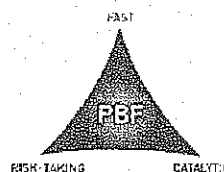
Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Numéro et intitulé du projet :	Appui à la pérennisation des outils de prévention et de gestion pacifique des conflits en Côte d'Ivoire	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> • Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU • UNFPA • PNUD • 	
Partenaire(s) d'exécution :	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Plan et du Développement - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité - Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité - Programme National de Cohésion sociale, - Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale - Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) <p>Société Civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire - Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire - Réseaux et associations de jeunes - Réseaux des organisations féminines - Centre Solidarité Action Sociale - Organisation Nationale pour l'Enfant la Femme et la Famille - Institution du Médiateur de la République 	
Site :	<ul style="list-style-type: none"> • Au Niveau National avec quelques points : • les régions du KABADOUGOU, de la MARAHOUE, du SUD COMOE, des GRANDS PONTS, du GUEMON • Sud (Abidjan) • Centre-Ouest (Divo/Gagnoa) ; • Ouest (Duekoué/Bloléquin/Guiglo) • Centre-et Nord-est (Bouaké/Sakassou/Béoumi/Bocanda/Bouna) ; 	
Budget approuvé du projet :	1 000 000 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 1 ^{er} Octobre 2017	Date d'achèvement prévue : 30 Mars 2019
Domaine de priorité du Fonds :	<i>Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :</i>	
Résultats du projet :	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : L'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale (OSCS) et les structures de paix produisent régulièrement des 	

	<p>informations sur le niveau de solidarité et de la cohésion sociale et contribuent à l'amélioration des actions de prévention des conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 2 : Les administrateurs préfectoraux et sous-préfectoraux, de l'ENA, du PNCS et les acteurs de paix contribuent à la gestion pacifique et durable des conflits et à la cohésion sociale
<p>Activités principales du projet :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : L'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale, la DGAT et les structures de paix produisent régulièrement des informations sur le niveau de la solidarité et de la cohésion sociale et contribuent à l'amélioration des actions de prévention des conflits <p>Produit 1.1 Les capacités techniques de l'observatoire pour la paix et la cohésion sociale en matière d'outils, de production et d'alerte à la prévention des conflits sont renforcées pour la mise en œuvre d'action de prévention des conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité 1.1.1 Appuyer l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale et la cellule de coordination interministérielle de prévention et de gestion des conflits pour le renforcement des mécanismes de collecte, de remontée des données sensibles au genre en matière de prévention des conflits ▪ Activité 1.1.2 Appuyer l'élaboration des indicateurs de cohésion sociale et de solidarité. ▪ Activité 1.1.3 Appuyer la production périodique de rapports sur le niveau de la cohésion sociale et de la solidarité ▪ Activité 1.1.4 former 250 relais communautaires et moniteurs de prévention des conflits et de cohésion sociale ▪ Activité 1.1.5 organiser des causeries éducatives de proximité par les 250 relais et moniteurs communautaires sur la prévention des conflits et de promotion du genre et de la cohésion sociale dans les zones d'intervention ▪ Activité 1.1.6 Appuyer la réhabilitation et l'équipement d'Espace amis des femmes pour la paix pour la prévention des conflits et la promotion du genre et la cohésion sociale dans les zones d'intervention <p>Produit 1.2. Les capacités de la DGAT, du PNCS, des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées à la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité 1.2.1 Renforcer les capacités techniques des points focaux (combien) des Ministères en prévention et gestion des conflits ; ▪ Activité 1.2.2 Renforcer les capacités techniques et matérielles du PNCS et des directions régionales du MFPEP ;

- Activité 1.2.3 Développer des outils de gestion de l'organisation communautaire, d'encadrement des populations par la chefferie villageoise
 - Activité 1.2.4 Appuyer techniquement le fonctionnement du système intégré de gestion informatique des données de prévention des conflits
 - Activité 1.2.5 Renforcer les capacités des autorités préfectorales et des leaders communautaires (chefs de villages et conseil de village) à l'utilisation des instruments et outils de gestion communautaires. Assurer la gestion informatique des conflits et le développement local des circonscriptions administratives
- **Résultat 2 : Les administrateurs préfectoraux et sous-préfectoraux, de l'ENA, le PNCS et les acteurs de paix contribuent à la gestion pacifique et durable des conflits et à la cohésion sociale**

Produit 2.1 : Les enseignants et les élèves administrateurs de l'ENA et les élus locaux disposent de capacités en matière de genre et consolidation de la paix, prévention et gestion pacifique des conflits

- Activité 2.1.1 Appuyer l'actualisation et l'intégration des modules de formation sur la prévention des conflits dans les programmes de formation de l'ENA
- Activité 2.1.2 Appuyer la formation des formateurs sur les modules harmonisés de formation sur la prévention des conflits à l'ENA
- Activité 2.1.3 Appuyer l'organisation d'ateliers de formation des préfets et sous-préfets, leaders communautaires, sur les modules de formation sur la paix, la prévention et la gestion pacifique des conflits y inclus la prévention des violences basées sur le genre
- Activité 2.1.4 Renforcer les capacités des cadres et élus locaux (conseil de régions, députés, mairies, membres des partis politiques), l'Institution du Médiateur de la République, les membres des comités de paix à l'utilisation des instruments et outils de prévention et de gestion des conflits

Produit 2.2 : Les capacités de médiation et de gestion des conflits des acteurs de paix, des responsables communautaires (Rois, Reines et Chefs traditionnels, Médiateur de la République) et cadres et élus locaux sont renforcées

Activité 2.2.1 : réaliser l'inventaire des mécanismes traditionnels existants de prévention et de règlement des conflits

- Activité 2.2.2 Renforcer les capacités des rois et chefs traditionnels à une meilleure connaissance et utilisation des pratiques culturelles (alliances interethniques et intercommunautaires) de prévention et de gestion des conflits

	<ul style="list-style-type: none">▪ Activité 2.2.3 Equiper en matériels de sensibilisation, les comités de paix, OBC de femmes et de jeunes et la chambre des Rois et chefs traditionnels engagés pour les activités de promotion de la paix et la cohésion sociale
--	---

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du pays : Côte d'Ivoire											
Dates du projet : du 1^{er} Décembre 2017 au 30 Mai 2019 (18 mois)											
<p>Théorie de changement pour l'IRF : Si les actions de prévention des conflits s'appuient sur (i) des outils et mécanismes d'analyse des données consensuels de prévention des conflits fiables, (ii) que les capacités des autorités préfectorales et des structures de paix (DGAT, OSCS, PNCS, ENA), des rois et chefs traditionnels et des représentants des organisations des jeunes et des femmes sont renforcées sur les mécanismes et outils d'analyse pertinents, d'alerte et de prévention des conflits et, Alors la capacité de prévention et de résolution des conflits par les acteurs et structures au niveau national que communautaire sera améliorée et la cohésion sociale sera effective et durable.</p> <p>In fine, l'amélioration du niveau et la proportion des conflits réglés par les structures au niveau national que communautaire qui en résulterait permettra de prévenir efficacement les conflits puisqu'on disposera d'un système modélisé et durable de gestion informatisé sur les déterminants de la survenue des conflits, toute chose qui permettra d'anticiper et de prendre des mesures de prévention et de mitigation des conflits</p>											
<p>• Résultat 1 : L'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale (OSCS), la DGAT et les structures de paix produisent régulièrement des informations sur le niveau de la cohésion sociale et contribuent à l'amélioration des actions de prévention des conflits</p>		<p>Indicateur de résultat 1.a % de représentativité féminine dans les comités de paix et mécanismes de prévention des conflits et de promotion de la cohésion sociale Niveau de référence : 20% Cible : 70%</p>	Rapport d'évaluation	x	x	x	x	x	x		<ul style="list-style-type: none"> - Collecte régulière des données - Saisie -traitement -analyse des données - Edition – diffusion des rapports
		<p>Indicateur de résultat 1 b % de conflits (fonciers, entre agriculteurs et éleveurs, liés aux pratiques culturels, liés au découpage administratif et aux problèmes de chefferie) annoncés et survenus par l'observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale (OSCS) et les structures de paix (Baseline : 0 Cible : 20%)</p>	Rapport d'évaluation						x		<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TdR - Choix du consultant /bureau d'étude - Collecte des données /enquête terrain - Amendements, validation et diffusion du rapport
		<p>• Produit 1.1: Les capacités techniques de l'observatoire pour la paix et la cohésion sociale en matière</p> <p>Indicateur de résultat 1.1.1. Existence du document de référence sur les indicateurs de solidarité et de cohésion sociale Niveau de référence : Non Cible : Oui</p>	Rapport d'activité	x	x						<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TdR - Choix du consultant /bureau d'étude - Organisation d'un atelier pour amendements et validation des indicateurs - Diffusion du rapport
		<p>Indicateur de résultat 1.1.2</p>	Rapport		x	x	x	x	x		<ul style="list-style-type: none"> - Collecte régulière des

d'outils, de production et d'alerte à la prévention des conflits sont renforcées pour la mise en œuvre d'action de prévention des conflits	La cartographie de prévention des conflits existe et est trimestriellement actualisée Niveau de référence : 0 Cible : 6	d'activité										données - Actualisation - Edition – diffusion de la cartographie
	Indicateur de résultat 1.1.3 Nombre d'Espace Amis des Femmes équipés et fonctionnel (plan d'action, rapports d'activité) le diffusé Niveau de référence : 09 Cible : 04	Rapport d'activité	x	x	x	x	x	x				- Collecte des données - Elaboration des rapports - Diffusion des rapports
	Indicateur de résultat 1.1.4 Nombre de personnes (hommes et femmes) touchées par les causeries éducatives sur la prévention des conflits et la cohésion sociale Niveau de référence : 6840 Cible : 46840	Rapport d'activité	x	x	x	x	x	x				- Collecte des données - Elaboration des rapports - Diffusion des rapports
Produit 1.2 : les capacités de la DGAT des autorités locales, chefs traditionnels et membres des comités de paix sont renforcées à la prévention et la gestion pacifique des conflits dans leur zone d'intervention	Indicateur de résultat 1.2.1 Nombre de commissions régionales de l'observatoire de la cohésion sociale équipées (matériel informatique, outils de sensibilisation) et fonctionnelles (PTA, rapports d'activités) Niveau de référence : 00 Cible : 10	Rapport d'activité	x	x								- Analyse des besoins - Acquisition et mise en place des équipements - Renforcement des capacités des bénéficiaires à l'usage des équipements
	Indicateur de résultat 1.2.2 Nombre de points focaux des ministères et des membres de l'observatoire formés sur les mécanismes de coordination Niveau de référence : 40 Cible : 150	Rapport d'activité / Rapport de formation	x	x								- Identification des personnes à formées - Elaboration des modules de formation - Atelier de formation - Elaboration du rapport de formation
	Indicateur de résultat 1.2.3 Existence	Rapport	x	x								- Organisation d'un atelier

